



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PM/SG

Saint-Maur-des-Fossés, le 21 juin 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 27 juin 2023

à 18 heures (Salle des Fêtes)

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 avril 2023.
- 3) Comptes de gestion de Madame la comptable publique pour l'année 2022.
- 4) Vote du compte administratif de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 5) Vote du compte administratif de l'exercice 2022 de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 6) Vote du compte administratif de l'exercice 2022 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 7) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2022 – Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.
- 8) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2022 – Budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 9) Affectation définitive du résultat de l'exercice 2022 - Budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 10) Résidence Autonomie de la Pie : fixation de la redevance d'occupation des résidents pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.
- 11) Résidence Autonomie de la Pie : Reconduction du dispositif de remises exceptionnelles sur les montants de la redevance d'occupation acquittés par les locataires d'un logement avec balcon et à ceux n'en disposant pas.
- 12) Résidence Autonomie J. du Bellay : fixation de la redevance d'occupation des résidents pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

- 13) Résidences Autonomie de la Pie et J. du Bellay : fixation des tarifs des services divers pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.
- 14) Suppression d'un critère d'accès à l'Epicerie Solidaire.
- 15) Avenant n°1 à la convention cadre relative aux prestations entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés et son Centre Communal d'Action Sociale.
- 16) Communication par le Président des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2020 (articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sylvain BERRIOS".

Sylvain BERRIOS